



CONSOMMATION

BRÈVES

Etude sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication auprès des français
L'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et le CGEJET (Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies) ont publié l'enquête annuelle réalisée par le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication auprès de la population française.

Il en ressort, notamment, que les taux d'équipement pour les outils numériques portables sont en augmentation et les équipements fixes et de terminaux mobiles se maintiennent à un niveau élevé :

- les ordinateurs portables (61 % des personnes interrogées, +4 points par rapport à 2012) ;
- les smartphones (39 %, +10 points) ;
- les tablettes (17 %, +9 points) ;
- l'équipement en téléphonie fixe (91 % des personnes interrogées, +1 point) ;
- le terminal mobile (89 % +1 point).

Concernant le mode de connexion, le Wi-Fi devient le plus fréquent à domicile, tandis que le téléphone mobile est le moyen de connexion privilégié à l'extérieur. 81 % des personnes interrogées disposent d'Internet à leur domicile.

[Tous les résultats de l'enquête sur le site de l'ARCEP](#)

[Accéder au rapport réalisé par le CREDOC](#)

Paiement des frais funéraires : 5000 euros au maximum débités sur le compte du défunt

L'Article L 312-1-4 du Code monétaire et financier prévoit la possibilité, pour la personne qui a qualité pour organiser les funérailles du défunt, d'obtenir, auprès de la banque du défunt et sur présentation de la facture des obsèques, le paiement de celle-ci sur le compte de ce dernier. L'arrêté du 25 octobre 2013 relatif au règlement des frais funéraires limite le montant de ce paiement à 5 000 euros.

Les résultats des plans de surveillance et de contrôle (PSPC) sur les denrées alimentaires

Chaque année, sont effectués sur le territoire des contrôles sanitaires dans le cadre des PSPC. Ces contrôles visent à surveiller la contamination des productions primaires animale et végétale, des denrées alimentaires d'origine animale et de l'alimentation animale. Ils constituent un outil essentiel de la sécurité sanitaire des aliments.

Les résultats des PSPC sur l'année 2012 ont été dévoilés par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) : 65 000 prélèvements ont été conduits, plus de 65% des prélèvements ont concerné la filière des animaux de boucherie, 15 % la filière volaille et 7 % les produits de la pêche.

Les taux de conformité varient de 98,9% à 100% pour la production animale ; et il est de 88,4 % pour la recherche des résidus de produits phytosanitaires dans les productions primaires végétales.

[En savoir plus sur les PSPC et connaître tous les résultats des PSPC sur l'année 2012](#)